

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le cinq du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Nicolas PAILLARD, Jean-Sébastien GRESARD.

Absents excusés : Monsieur GUZZON David et MAILLET Eric.
Mr MAILLET Eric a donné procuration à Mme PRÊTRE Brigitte.

Secrétaire de séance : Monsieur PAILLARD Nicolas.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour.

1/ Approbation du Compte Rendu du 06 Juin 2016

Le Procès-verbal du 06 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Appartement Communal

Madame le Maire nous rappelle qu'une Délibération avait été prise pour valider le loyer Mensuel ainsi que le choix de la personne retenue. Cependant, une Délibération Nominative doit être faite à la demande de la Perception. Par vote à main levée, soit 9 voix pour, le Conseil Municipal valide de rédiger une nouvelle Délibération Nominative au nom de Madame Sandrine PAILLARD.

3/ TFPB du Fort

Madame le Maire demande le huit clos pour ce point, cette demande est acceptée par le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour.
Suite aux échanges, le Conseil Municipal donne son accord pour que Maître SIRAT défende les intérêts de la Commune, par vote à main levée, soit 9 voix pour.

4/ Entreprise PETITE / Aide Financière

Suite aux différentes rencontres avec l'entreprise PETITE, Madame le Maire nous informe que les responsables nous ont envoyé un courrier indiquant qu'ils veulent participer financièrement et ceci, se fera par une Offre de Concours pour un montant de 39 521,00 €. Cette somme correspond à 50 % du montant restant à la charge de la Commune après déduction des Subventions. Par vote à main levée, soit 9 voix pour, le Conseil Municipal valide la participation financière et l'Offre de Concours de la Société PETITE.

5/ Bois

Madame le Maire nous informe qu'une vente de bois par Adjudication aura lieu le 26 Septembre 2016, à Champagnole, dans ce cadre, l'ONF sollicite la Commune afin de savoir si elle souhaite mettre en place un prix de retrait.

En raison des ventes passées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, soit par 9 voix pour, de ne pas mettre en place de prix de retrait pour cette vente.

Après la demande de Monsieur Bruno HENRIET à Madame le Maire, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour, de commercialiser les gros bois pour un volume de 62.58 m³ sur la parcelle I. Cette vente se fera en consultation à l'amiable courant ce mois.

Bois non soumis, parcelle Le Fort, la Commune accepte à l'unanimité des présents, soit 9 voix pour, les prix de la Scierie LORIN, soit 77,80 € par m³ pour les bois supérieurs à 1 m³, 70,00 € par m³ pour les bois inférieurs à 1 m³ et 34,00 € par m³ pour les bois secs et rouges.

La Commission Bois va prochainement se réunir pour marquer les bois, pour la vente entre particuliers, qui se déroulera le Mercredi 28 Septembre 2016 à 20h30, en Mairie.

6/ Voiries Communales pour DGF 2018

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune reçoit des Dotations sur le métrage des Voiries Communales (DGF). En conséquence, il est impératif de faire une mise à jour, la Commission Voirie se réunira prochainement car le document doit être renvoyé avant la fin de l'année.

7/ Budget – DM / Communal

Suite aux travaux de l'église, la Commune a touché des Subventions, que nous devons rétrocéder aux Communes de Fourcatier Maison Neuve et Touillon et Loutelet au prorata de leurs dépenses engagées.

Nous devons à chaque commune 6 888,00 € soit 13 776,00 € pour les deux. Au Budget, nous allons prendre la somme de 14 000,00 € au chapitre 68, au compte 6815 pour remettre au chapitre 67, au compte 673. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer ses modifications par vote à main levée, soit 9 voix pour.

Pour information au Budget Eau, la redevance Pollution Domestique de 2015 est de 6 526,00 €, nous avons prévu 6 500,00 €, nous avons fait un Certificat Administratif pour Mouvements de Crédits depuis les Dépenses Imprévues.

8/ Indemnité Conseil Comptable

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons rémunérer Madame CHAMEL pour l'aide à la comptabilité communale à un taux de 100 % par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Par vote à main levée, soit 9 voix pour, le Conseil Municipal valide de payer la Comptable.

9/ Déneigement 2016/2017

Suite au contrat que nous avons avec l'entreprise LONCHAMPT, ils effectueront le déneigement sur notre commune, pour l'hiver 2016/2017. Pour ce qui est des particuliers, Madame le Maire rappelle qu'il est important de bien jalonner aux abords de leur propriétés, s'ils veulent continuer à être déneigés. En cas de différents, la Commune se réserve le droit de ne plus déneiger les parties privatives des administrés concernés.

10/ Travaux Esplanade Fort et rue du Part / choix Entreprises

La Commission des Marchés Publics s'est réuni le Lundi 22 Août 2016, nous avons reçu une seule offre. Le Marché était estimé à 229 370,09 € HT, l'entreprise COLAS est retenue pour un montant de 219 587,30 € HT. A savoir que pour la partie terrassement, la soumission a été faite avec l'entreprise BOUCARD de Saint Antoine, pour ce qui est des espaces verts, ça sera l'entreprise FCE

de Levier. Par vote à main levée, soit 9 voix pour, le Conseil Municipal valide le tarif ainsi que le choix de l'entreprise.

11/ Sinistre Cour Ecole

Suite à la location de Salle des Fêtes du weekend du 23-24 Juillet 2016, des dégradations ont été constatées sur la barrière de l'école. Une déclaration de sinistre a été faite à GROUPAMA, un devis a été demandé à l'entreprise BIESSE, le coût des travaux est estimé à 684,00 € TTC. Après constat, l'assurance du locataire nous a envoyé un chèque de 684,00 € TTC pour faire les réparations. Par vote à main levée, soit 9 voix pour le Conseil Municipal accepte d'encaisser ce chèque.

12/ Questions Diverses

- Madame le Maire nous fait lecture d'un second courrier reçu de Monsieur GUYON Maurice en date du 03 Juillet 2016, concernant l'entretien des abords de la rue du Delevrat devant sa maison. Le Conseil Municipal estime avoir déjà répondu à ce courrier en date du 11 Juin 2016.
- Madame le Maire nous fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur JANTET Marcel en date du 25 Juillet 2016, suite aux nuisances sonores constatées lors de la location de la Salle des Fêtes, le Conseil Municipal décide qu'un rappel ferme à la réglementation sera fait lors de chaque location.
- Madame le Maire nous fait part que Madame VUILLAUME Elisabeth a envoyé un courrier au Président de la Communauté de Communes en date du 30 Juin 2016, pour proposer la maison de son papa, dans le futur projet de Maison de Santé. A ce jour, elle n'a aucune réponse.
- Terrain indivision Blondeau / Paillard, la Commune doit faire chiffrer le coût de la viabilisation afin de pouvoir budgétiser le coût total de cet investissement.
- Une demande est faite par l'Association du Rouge Bief pour poser des étagères et faire une fermeture afin de protéger leur matériel entreposé dans le garage sous les écoles.
- Il a été constaté que le panneau entrée du village ainsi qu'un gros bac de fleurs rue du Fort, ont été dégradé. A ce jour, personne ne s'est manifesté auprès de la Mairie, mais l'employé communal a pu réparer les dommages causés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.